

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2023_088**

**DÉCHETS : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS
DE L'ADEME**

Séance du 7 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 septembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 2 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 2 septembre 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
À L'UNANIMITÉ
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylviane LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Alain COUZIN a donné pouvoir à Stéphane JACQUET
Patrick LAVARDE a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Gérard LECOQ a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Philippe ONILLON a donné pouvoir à Geneviève SIRISER
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 15 juin 2023 est adopté à l'unanimité

DEL2023_088 : DÉCHETS : CANDIDATURE Á L'APPEL Á PROJETS DE L'ADEME

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'appel à projets de l'ADEME « Financement à l'investissement et/ou à la mise en œuvre de la tarification incitative du service public des déchets »,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2023.

Considérant que l'appel à projet lancé par l'ADEME « Financement à l'investissement et/ou à la mise en œuvre de la tarification incitative du service public des déchets » permet aux collectivités de bénéficier de trois aides.

Considérant que la première aide est plafonnée à 10 € / habitant (soit pour les 8 communes de ex-BSM : 45 430€) et permet de financer les actions préparatoires à la mise en œuvre de la Taxe Incitative (TEOMi) :

- La création du fichier des usagers et/ou distribution des contenants,
- La communication,
- La mobilisation du personnel,
- La création ou l'adaptation de la grille tarifaire,
- La réalisation d'essais sur une zone test.

Considérant que la seconde aide est plafonnée à 5,5 € / habitant (soit pour les 8 communes de ex-BSM : 24 986€) et permet de financer la mise en œuvre de l'information individuelle sur l'usage via les actions suivantes :

- L'élaboration du fichier des usagers,
- La distributions des contenants,
- La communication,
- La mobilisation des personnels.

Considérant que la troisième aide peut atteindre jusqu'à 55 % du montant des dépenses éligibles et finance les équipements permettant le suivi des services ainsi que ceux exigés par l'application d'une grille tarifaire :

- Les puces sur bacs,
- Les tambours d'identification sur point d'apport collectif,
- L'informatique embarqué.

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de répondre à cet appel à projets.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à déposer une candidature pour répondre à l'appel à projets de l'ADEME « Financement à l'investissement et/ou la mise en œuvre de la tarification incitative du service public des déchets ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention avec l'ADEME et tous documents nécessaires, dans l'hypothèse où la candidature serait acceptée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN